



MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

**Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous**

Le Sépey, le 15 mai 2009

PREAVIS N° 307/2009

Réfection de la toiture Sud de la grande salle du collège du Sépey

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Historique

Le complexe scolaire du Sépey est né de la volonté de rassembler l'ensemble des classes d'école de toute la commune en un seul lieu. Le projet du bâtiment scolaire ainsi connu aujourd'hui remonte à 1955 et la mise en fonction en 1958.

2. Situation

Après plus de 50 ans, il s'avère nécessaire de rénover la toiture Sud de la grande salle. La pose de capteurs solaires au début des années 1990 a endommagé les tuiles. La charpente de ce pan, ne possédant pas de sous-couverture, risque de subir très rapidement des dégâts dus à des gouttières.

En ce qui concerne le pan Nord, sa réfection a été effectuée lors de la construction de la deuxième annexe en 1996.

3. Proposition

Forte de ce qui précède, la Municipalité propose : la réfection du pan Sud de la toiture de la grande salle du Sépey incluant la pose d'une sous-couverture et d'une étanchéité, ainsi qu'une couverture en panneaux solaires photovoltaïques. Le rôle d'une commune est, en effet, de se soucier des solutions recherchées liées à la production d'énergie renouvelable. La production électrique annuelle projetée, correspondant à l'apport énergétique solaire, représente 16'700 kWh/an dans les conditions d'orientation et d'inclinaison données par

notre bâtiment, soit l'équivalent de la consommation moyenne en électricité de 5 ménages en suisse.

Il sera également mis en place une nouvelle isolation thermique sur toute la surface du plafond de la grande salle.

4. **Description**

- Réfection pan Sud (140 m2) de la toiture.
- Montage échafaudages (180 m2).
- Dépose anciennes tuiles.
- Évacuation des déchets.
- Pose d'une sous-couverture comprenant lambris de toit, étanchéité, contre lattage, lattage.
- Couverture avec environ 115 m2 de panneaux solaires photovoltaïques et ferblanterie autour du champ des capteurs avec raccord jusqu'en bordure de toiture.
- Isolation thermique du plafond de la grande salle (180m2).

5. **Coûts estimés**

L'estimation du coût de ces réalisations est la suivante :

<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
Mise à l'enquête	Fr. 1'000.-
Géomètre	Fr. 1'500.-
Échafaudages	Fr. 5'000.-
Démontage	Fr. 4'500.-
Couverture	Fr. 13'500.-
Ferblanterie	Fr. 7'000.-
Installations photovoltaïques	Fr. 170'000.-
Travaux électriques	Fr. 6'000.-
Isolation thermique plafond	Fr. 8'200.-
Divers	Fr. 13'300.-
Total TTC	Fr. 230'000.-

6. **Financement**

Plan annuel des investissements

La réalisation a été portée au tableau annexé au budget 2009.

Financement

Cette réalisation nécessitera d'être financée par un emprunt dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

La Municipalité propose de prélever pendant 3 ans, soit 2009, 2010 et 2011 la totalité des recettes du fond communal pour la promotion des énergies renouvelables, soit un montant estimé à Fr. 120'000.-.

En outre, lors de la session de mars 2009, le Parlement a approuvé les mesures de soutien conjoncturel de l'économie nationale proposée par le Conseil fédéral par la deuxième étape du programme de stabilisation. Il a voté dans ce cadre un crédit supplémentaire de 710 millions de francs pour 2009. Sur cette somme, un total de 20 millions sera consacré au programme d'encouragement des nouvelles installations photovoltaïques inscrites sur la liste d'attente pour la rétribution de l'injection à prix coûtant. L'inscription du projet à ce programme permettrait d'obtenir en outre une subvention de Fr. 35'000.- au maximum sous réserve de l'acceptation du dossier.

7. Exploitation

La Municipalité a annoncé le projet à Swissgrid en vue de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) en 2008 déjà. Le contingent d'installations photovoltaïques supplémentaire accordé par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) pour 2008 est déjà épuisé. C'est pourquoi le projet ne peut pas être pris en compte à l'heure actuelle. Il sera toutefois enregistré sur la liste d'attente 2009.

Rendement annuel

Vente annuelle d'énergie (15 ct/kWh)	Fr. 2'500.-
Vente annuelle d'énergie sous réserve de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) selon l'ordonnance sur l'énergie (OEne), art. 3G, al. 3. (66 ct/kWh en 2009)	Fr. 11'000.-

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal n° 307/2009 du 15 mai 2009,

Oùï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

D é c i d e

- **d'autoriser la réfection du pan Sud de la toiture de la grande salle du Sépey;**
- **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 230'000.-;**
- **d'admettre le mode de financement proposé;**
- **d'amortir sur 20 ans cet investissement.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La Syndic  Annie Oguey
La Secrétaire adjointe  Isabelle Mermod Gross



Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 mai 2009.

Délégué municipal : M. Philippe Parisod, Municipal

